

BULLETIN

DU

Le présent Bulletin contient le
PRIX DES ENGRAIS
PRIÈRE DE LE CONSERVER

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHÈQUES-POSTAUX
 N° 6.015 — NANTES

 Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
 de 9 heures à Midi et de 6 heures à 8 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

 LE PROCHAIN « BULLETIN »
 PARAÎTRA LE 5 AOUT

CORRESPONDANCE

Beaucoup de nos syndiqués, croyant mieux faire ainsi, envoient leur correspondance destinée au Syndicat en portant sur l'adresse le nom personnel soit de l'agent général, M. Ed. Gouin, soit du caissier, M. Lachassinne.

Cette adjonction peut entraîner, par suite de l'absence momentanée du destinataire ainsi désigné, un retard soit dans la réponse attendue, soit dans l'enregistrement des commandes et par suite leur exécution — les lettres ainsi reçues étant considérées comme ayant un caractère personnel.

Nous serions donc très reconnaissants à nos syndiqués d'adresser toute leur correspondance destinée au Syndicat avec ce seul libellé :

Syndicat Central
des Agriculteurs de la Loire-Inférieure
5, quai Cassard
NANTES.

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Nous publions ci-contre le tableau des prix des engrais qui seront valables du 1^{er} août à fin décembre 1922.

Nous avons reconstitué ce tableau tel qu'il était publié avant la guerre, en lui faisant cependant comporter les quelques modifications qui nous sont imposées par les circonstances et les nouvelles conditions de vente.

Nos adhérents qui utilisent les petites lignes d'intérêt local au départ de Nantes, Nantes-Légé, Nantes-Anjou, verront avec plaisir la suppression de la majoration qui leur était imposée. Les gares de ces réseaux seront assimilées à celles des grands réseaux.

Par contre les difficultés que nous éprouvons dans les gares de départ pour l'établissement du franco sur les lignes à voies étroites, dites du Morbihan et Ancenis-Châteaubriant, nous ont amenés à une autre solution. Le franco sera fait jusqu'aux gares de transit : Châteaubriant, Pannecé, Riaillé, Montoir, Guérande, Pornic, Paimbœuf, et le port, sur les petites lignes, sera acquitté à l'arrivée par les destinataires qui n'auront plus ainsi à payer la majoration de 0 fr. 75 portée jusqu'ici en facture. Ils y gagneront en général.

LA SITUATION AGRICOLE

LES CÉREALES. — Nous allons moissonner demain. De tous côtés les renseignements confirment, en les aggravant, les appréhensions déjà signalées sur le caractère déficitaire de la récolte.

L'agriculture est sans défense contre les intempéries. En janvier, les blés en terre avaient bonne apparence : trois mois de pluies continues, une brusque vague de chaleurs excessives en mai, un début d'été froid et gris ont compromis toutes les espérances.

En outre, sur bien des points, les ensemencements de printemps n'ont pu se faire. Au total, les surfaces emblavées sont de 250.000 hectares inférieures à celles de 1921.

Il nous faut, en France, environ 95 millions de quintaux de blé pour nous nourrir et pour semer. L'an dernier, nous en avons produit 85 à 87 millions de bonne qualité.

Que donnera la récolte de 1922 ? Il serait prématuré de risquer des chiffres ; mais il est à craindre qu'elle ne dépasse guère les 2/3 de la récolte de 1921.

Dès lors, ce seront peut-être 20 à 30 millions de quintaux qui nous feront défaut. Il serait déplorable de les demander en totalité à des pays où nous devons les payer en livres ou en dollars ; nous devons, si l'importation est nécessaire, en restreindre tout au moins l'importance en utilisant au mieux et de façon méthodique nos ressources, et en sachant nous imposer quelques sacrifices. A l'heure où le travail manque dans bien des métiers, tous les efforts doivent être faits pour empêcher trop d'augmentation dans le prix du pain.

Le Parlement l'a compris ; avant de se séparer, il a autorisé le Gouvernement à déterminer, par décrets, les taux de blutage, à prescrire l'emploi de succédanés et à interdire l'usage, pour l'alimentation des animaux, des blés et farines panifiables.

Ces trois dispositions sont sages et devront jouer après avis d'une Commission technique destinée à éclairer le Gouvernement sur la portée des mesures à prendre.

Il serait dangereux de les considérer comme une panacée souveraine nous libérant du fardeau de l'importation ; elles ne peuvent que l'atténuer dans une certaine limite.

Il ne s'agit point de revenir au blutage de la farine à 80 % prescrit (sans avoir jamais été atteint en fait) à la fin de la guerre et qui nous donnait de si mauvais pain. Mais si un blé normal fournit au quintal 70 à 72 kilos de farine très blanche, il donne aussi 3 à 4 kilos de farine grise, dite farine seconde, parfaitement susceptible d'être incorporée à la première pour faire un pain peut-être un peu moins blanc mais de très bonne qualité. C'est cette farine qu'il importerait de réserver à l'alimentation humaine en imposant aux meuniers de faire le mélange.

Plus délicate est la question des succédanés, contre l'emploi desquels meuniers et boulangers se sont toujours soulevés.

Les farines de seigle, de maïs, de riz, de fèves peuvent, dans une mesure restreinte, entrer dans la composition du pain ; c'est cette mesure qu'il importe de ne pas dépasser et sur le quantum de laquelle les intéressés sont difficilement d'accord. D'autre part, il ne faut pas oublier que la production du seigle, du maïs, des fèves, est faible en France, suffit à peine à la consommation des animaux et à des besoins locaux. Qu'un appel très important soit fait à ces grains secondaires et aussitôt leurs cours vont monter de façon exagérée ; tout l'avantage qu'on pouvait avoir à leur emploi disparaîtra ; il vaut encore mieux importer du blé que du maïs. Reste le riz que l'Indo-Chine peut nous envoyer en grosses quantités. Il s'y paie en piastres avec un change élevé ; là au moins nos achats profiteront en bonne partie à nos colonies. Mais la farine de riz ne peut entrer que dans une proportion réduite dans la fabrication d'un bon pain.

L'interdiction d'employer pour la nourriture des animaux le blé et la farine est parfaitement légitime ; mais, en fait, le contrôle est à peu près impossible chez les producteurs. Le cultivateur ne donnera jamais de blé à ses bêtes et à ses volailles, s'il n'y a pas un intérêt pécuniaire, si les céréales secondaires, les tourteaux de graines oléagineuses restent, par rapport au blé, à des prix suffisamment bas pour que leur emploi soit avantageux. Leurs cours ont malheureusement été, une partie de l'an dernier, supérieurs à ceux du blé, ce qui est anormal.

De tout ceci, concluons :

L'importation d'une assez forte quantité de blé sera nécessaire. Elle peut être réduite si les mesures prévues sont sagement prises. Elle le serait davantage si tant de gens ne gaspillaient pas le pain.

La meunerie a commencé ses achats à livrer. Le prix semble s'établir aux environs de 75 à 76 fr. pour la campagne prochaine. En livraison prompte, c'est-à-dire avant le 15 août au plus tard, on obtiendrait une prime de 2 fr. environ. Ces prix s'entendent pour marchandise sèche, de qualité loyale et marchande. Malheureusement il est à craindre que bien des livraisons ne puissent être acceptées sans réfaction, si le nettoyage à la vanneuse n'est pas fait avec assez de soin.

LE SALAGE DES FOINS

Le salage des foins est une pratique courante dans le Nord de la France et en Belgique. Elle est moins répandue dans notre région de l'Ouest, où l'on n'y recourt que lorsque les foins n'ont pas été séchés et rentrés dans de bonnes conditions.

Nous aurions intérêt à imiter les agriculteurs du Nord et à pratiquer tous les ans le salage. Le sel est un aliment toujours utile ; il excite l'appétit des animaux et contribue à les entretenir en bonne santé.

D'ailleurs, beaucoup de prairies basses

ont été recouvertes par les eaux, en mai, elles donneront, sans doute, un foin limoneux. Ce foin sera plus facilement accepté par les animaux après salage.

De plus, les mauvaises herbes se sont multipliées cette année, particulièrement la renoucle, aussi appelée pied-court ou bouton d'or. Beaucoup de prés en sont infestés. Ces prés ne donneront qu'un foin de médiocre qualité.

Le salage se fait au moment de la rentrée des foins en grenier ou dans leur mise en barge. La quantité à employer est de 8 à 10 kilos de sel pour 1.000 kilos de foin. On répand le sel sur chaque couche de fourrage, dans la proportion indiquée. Le sel, en fondant peu à peu, se répartit dans toute la masse ; il empêche la fermentation du foin et il lui donne de la saveur.

Nos Syndicats agricoles mettent à la disposition de leurs adhérents des sels dénaturés à très bas prix.

J. D.

(L'Action Française du dimanche.)

LE XI^e CONGRÈS NATIONAL
DES SYNDICATS AGRICOLES

Les 9, 10 et 11 juin s'est tenu à Rodez, le XI^e Congrès National des Syndicats agricoles, organisé par l'Union Centrale ; il s'est déroulé avec un éclat particulier au siège de l'Union des Associations Agricoles du Plateau qui représente l'organisation régionale syndicale et sociale la plus complète.

La préparation matérielle avait été faite d'une manière très minutieuse (et nul n'en fut étonné connaissant la puissance d'organisation de M. Anglade, président de l'Union du Plateau Central) et chacun en arrivant à Rodez put l'apprécier puisqu'il savait à l'avance l'endroit où il serait logé.

Plus de mille adhésions avaient été reçues, aussi dès le premier jour un grand nombre de personnalités agricoles se pressaient-elles dans la grande salle des séances qui fut toujours trop petite.

Le 9, à 14 heures, dès l'ouverture de la séance, M. Anglade pria M. Delalande, président de l'Union Centrale, d'accepter la présidence du Congrès. Celui-ci, dans le langage clair et précis que chacun apprécie, s'adressa tout d'abord aux Congressistes venus de tous les points de la France ainsi que les représentants de l'Italie, de la Hollande, de la Tchéco-Slovaquie et de la Bulgarie, puis, parlant du Syndicat agricole, il montra les nombreux services qu'a déjà rendus cet instrument de paix sociale intérieure et rendit hommage au paysan français.

Le Syndicat agricole organisé représente les forces saines de la nation parce qu'il groupe dans son sein les éléments d'ordre, d'économie et de bon sens et si aujourd'hui l'Union Centrale peut tenir un Congrès comme celui-ci, c'est qu'elle est toujours restée fidèle à ses principes purs de doctrine sociale et syndicale contre la-

(Voir la suite, page 3).

Observations Générales

1° Aucun des engrais de la série A ne comporte de groupement d'aucune sorte.

2° Tous les engrais de la série B peuvent être expédiés ensemble pour former des expéditions en groupement.

3° Dans la série B, le prix de 10.000 kilos sera appliqué aux expéditions de 4.000 kilos à destination des gares situées sur les lignes de Legé et de 5.000 kilos sur les lignes du chemin de fer d'Anjou.

4° Tous les engrais sont livrés en sacs de 100 kilos bruts.

5° Il est interdit aux membres du Syndicat, sous peine d'exclusion, de céder, même au prix coïtant, à des personnes étrangères à la Société, des engrais et autres matières achetées par l'intermédiaire du Syndicat, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées. (Art. 29 des Statuts).

6° Les commandes doivent indiquer lisiblement le nom, prénom et adresse complète du destinataire, la gare dans laquelle devra se faire la livraison, la dénomination exacte des engrais suivant les indications du prix-courant, le mode de paiement.

7° Les échantillons destinés à l'analyse doivent être prélevés, en gare d'arrivée, devant deux témoins et renfermés dans trois flacons propres et secs, scellés du même cachet. Prendre une petite quantité d'engrais dans un certain nombre de sacs et dans différentes parties des sacs, surtout pour les engrais composés. Bien mélanger à la main les échantillons ainsi prélevés, avant de les mettre dans les flacons, pour que le contenu de chaque flacon soit identique aux deux autres. Il faut que chaque flacon contienne au moins 250 grammes pour pouvoir effectuer l'analyse. Des Syndiqués se contentent d'ouvrir les sacs et de prendre, à la partie supérieure, une certaine quantité d'engrais, lorsqu'ils n'ont pas de sonde à leur disposition. Les échantillons ainsi prélevés peuvent ne pas donner d'une manière exacte la composition de l'engrais.

Pour les engrais pris chez le fournisseur à Nantes, des échantillons pourront être prélevés au moment de la livraison, contrairement entre le syndiqué et le fournisseur.

Les échantillons doivent nous être expédiés IMMEDIATEMENT au bureau du Syndicat, 5, quai Cassard.

Nous prévenons nos Syndiqués et nos Agents que nous serons dans l'obligation de refuser tout échantillon qui nous parviendrait PLUS DE HUIT JOURS après l'arrivée des engrais en gare de destination.

Livraison et Réception DES MARCHANDISES

La marchandise devra être mise en gare de départ dans un délai aussi court que possible après la réception de la commande par le fournisseur, sauf cas de force majeure.

Nous recevons parfois des réclamations sur les expéditions d'engrais et autres marchandises ; ces réclamations portent sur des sacs en moins, des différences de poids, des sacs en mauvais état. Les Syndiqués reçoivent leurs marchandises du chemin de fer sans faire d'observations et se contentent d'écrire au Secrétariat général pour faire rectifier leurs factures, conformément à ce qu'ils ont reçu. Nous croyons devoir renouveler ici les recommandations qui ont été faites dans le Bulletin du Syndicat :

Le Syndiqué, à l'arrivée des marchandises, doit en constater le poids, le nombre des sacs ou colis, leur état ; s'il a des observations à faire, il ne doit donner décharge au chemin de fer qu'après avoir fait ses réserves et les avoir consignées sur le registre de la gare, puis il en donnera avis au Secrétariat général, à Nantes, le jour même.

PRIX DES ENGRAIS

A PARTIR DU 1^{er} AOUT JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1922

Rendus franco dans toutes les gares de la LOIRE-INFÉRIEURE et dans les gares des départements limitrophes désignées ci-contre.

Toute expédition par chemin de fer inférieure à 1.000 kilos étant majorée du coût de la lettre de voiture.

SÉRIE A

1° Engrais partant des lieux de production et ne comportant aucun groupement entre eux ni avec ceux de la Série B.

(Par 10.000 kilos)

DÉSIGNATION DES ENGRAIS	ACIDE PHOSPHORIQUE	ÉQUIVALENT EN PHOSPHATE DE CHAUX	PRIX des 100 kilos par 10.000 kil.	MOUTURE MINIMA	EXPÉDITION
Phosphates agricoles	Somme..... 16 %	35 %	12.00	10 % refus au tamis 80	Franco gares destinataires
	Yonne..... 18 %	40 %	13.00		
Phosphates naturels	Somme..... 18 %	40 %	13.00	25 % refus au tamis 100	Prix départ gares Est
	Yonne..... 20 %	45 %	13.50		
Scories de déphosphoration.....	de 14 % à 20 %		0.85 l'unité		
Sylvinite pauvre, en vrac.....	12/16 %	potasse	0.43	l'unité	Prix départ gares Alsace
— riche —.....	20/22 %	—	0.54		

SÉRIE B

2° Engrais expédiés de Nantes ou d'Angers et pouvant se grouper entre eux

DÉSIGNATION DES ENGRAIS	POTASSE	AZOTE		Acide phosph. soluble dans le citrate d'ammon. alcalin et à froid	PRIX DES 100 KILOS par expédition		
		Nitrique	Ammoniacal		de 10.000 k. à minimum 9.900 kgs. franco ou dans les dépôts du Syndicat	de 5.000 à 4.900 kgs. plus 0.45 de lettre de voiture	de 400 k. à 300 k. plus 0.45 de lettre de voiture pour moins de 1.000 k.
ENGRAIS COMPOSÉS							
1 A	"	"	2 1/2 %	10 %	31 75	32 25	32 75
1 N	"	"	2 1/2 %	10 %	33 "	33 50	34 "
1 Abis	"	"	2 %	10 %	29 25	29 75	30 25
1 Nbis	"	"	2 %	10 %	30 25	30 75	31 25
2	5 %	"	4 %	11 %	47 30	47 80	48 30
4	"	"	2 %	10 %	40 75	41 25	41 75
4 A	"	"	4 %	10 %	39 70	40 20	40 70
5	10 %	3 %	"	10 %	49 40	49 90	50 40
6	10 %	"	"	12 %	33 85	34 35	34 85
7	5 %	"	3 %	9 %	40 "	40 50	41 "
8	5 %	2 %	"	12 %	39 "	39 50	40 "
Guano de poisson dissous (az. org.)	"	2 %	"	10 %	32 "	32 50	33 "

PHOSPHATES

Phosphates naturels agricoles :	Acide phosph.					
de la Somme.....	16 %	35 %	13 75	14 25	14 75	
	18 %	40 %	14 75	15 25	15 75	
de l'Yonne.....	18 %	40 %	14 75	15 25	15 75	
	20 %	45 %	15 25	15 75	16 25	
d'Algérie-Tunisie réduits.....	18 %	40 %	14 25	14 75	15 25	
	20 %	45 %	14 75	15 25	15 75	
d'Algérie-Tunisie purs.....	26 %	55 %	15 75	16 25	16 75	
	12 %	25 %	"	"	18 35	
	13 %	27 %	"	"	18 85	
Scories de déphosphoration Thomas Gilchrist (75 % minimum de l'acide phosphorique soluble au citrate). Mouture 75 % de finesse au tamis 100.....	14 %	50 %	"	"	"	
	15 %	33 %	17 50	19 85	20 35	
	16 %	35 %	18 35	20 70	21 20	
	17 %	37 %	19 20	21 55	22 05	
	18 %	40 %	20 05	22 40	22 90	

SUPERPHOSPHATES

Superphosphates minéraux (acide phosph. soluble dans l'eau et le citrate d'ammoniaque alcalin et à froid).....	12 %	16 50	17 "	17 50
	14 %	18 "	18 50	19 "
	15 %	19 "	19 50	20 "
	16 %	20 "	20 50	21 "

ENGRAIS AZOTÉS

NITRATE DE SOUDE

(livraison août-septembre)

Broyé, sacs réglés à 100 k.....	15 %	"	"	85 "	85 50	86 "
Non broyé, sacs réglés à 100 k.....	15 %	"	"	84 50	85 "	85 50
Non broyé, sacs d'orig. à tout poids.	15 %	"	"	83 "	83 50	84 "

Sulfate d'ammoniaque, quantité minime.....	"	"	20 %	"	105 "	105 50	106 "
Cyanamide granulée SPA, en fûts de 75 k. nets.....	20/21	"	"	"	92 "	92 50	93 "
Nitrate de chaux, en fûts de 100 k. nets.....	"	"	"	"	"	"	"

ENGRAIS D'OS et de CUIR

	Azote org.					
Poudre d'os verts.....	3 %	18 %	"	"	45 50	46 "
Poudre d'os dégelatinés.....	1 %	28 %	"	"	48 75	49 25
Superphosphates d'os verts.....	2 %	12 %	"	"	47 "	47 50
Superphosphates d'os dégelatinés..	0.50 %	16 %	"	"	39 "	39 50
Engrais noir spécial de cuir dissous, dit Intensator.....	2 %	10 %	"	"	31 "	31 50

ENGRAIS POTASSIQUES

Sylvinite pauvre.....	12/16	"	"	"	18 50	19 "
Sylvinite riche.....	20/22	"	"	"	23 50	24 "
Chlorure de potassium.....	50 %	"	"	"	70 "	70 50
Sulfate de potasse.....	45 %	"	"	"	95 "	95 50

DIVERS

Sulfate de fer pulvérisé 95 %.....	"	"	"	"	20 "	20 50
------------------------------------	---	---	---	---	------	-------

Dosages garantis à l'analyse scientifique

PRIX

pour les

Départements limitrophes

Les gares ci-dessous sont assimilées à celles de la Loire-Inférieure :

ILLE-ET-VILAINE

Redon, Fougeray, Martigné-Ferchaud et Retiers.

MAINE-ET-LOIRE

Freigné, Candé, Angrie-Loiré, Chazé-sur-Argos, Segré, Noyant-la-Gravoyère, Combrée, Pouancé et gares de la ligne d'Angers-Saint-Laud à Candé au départ d'Angers ; Ingrandes-sur-Loire, Landemont-la-Boissière, Puiset-Doré-Le Fûlet, Montrevault, Beaupréau, Torfou.

VENDEE

Bois-de-Céné, La Garnache, Challans, Saint-Etienne-du-Bois, Palluau, Rocheservière, Montaigu, L'Herbergement, Belleville et Evrunes-Mortagne.

POUR TOUTES LES AUTRES GARES

des Départements limitrophes

et par

expédition d'au moins 10.000 kilos

Ille-et-Vilaine, Morbihan.... 0.25 c. en plus
Maine-et-Loire et Vendée... 0.50 c. en plus

PETITS RESEAUX ET BATEAUX

Les expéditions à destination des gares des lignes Nantes-Lagé, Nantes-Rocheservière, Nantes-Anjou, jouiront des mêmes avantages que celles sur les grands réseaux, sans majoration.

Les expéditions à destination des gares des petites lignes, Ancenis à Châteaubriant et des chemins de fer du Morbihan, seront faites franco sans majoration jusqu'aux gares de transit, et le port de ces gares de transit aux gares de destination sera à la charge des destinataires qui l'acquitteront à l'arrivée, tant pour la Loire-Inférieure que pour les départements limitrophes.

Les expéditions par les bateaux de l'Erdre supporteront une majoration spéciale de 0.75 par 100 kilos pour le camionnage et les frais d'embarquement.

DEPOTS

Les engrais pris dans les divers dépôts seront facturés aux prix de la deuxième colonne avec la majoration convenue pour chaque dépôt, et seront sans exception payables en enlevant.

DIMINUTION

Diminution de 0.25 c. par sac pour toute expédition de 100 sacs minimum de superphosphate sans groupement autre que des phosphates d'Algérie 26 %, au départ de la gare de Nantes-Etat.

Tous les prix ci-contre s'entendent pour marchandises payables dans les 30 jours de la date de la facture par traites postales ou par encaissements des agents du Syndicat.

Les factures non réglées dans les 30 jours subiront un intérêt de retard de 0.50 c. pour cent par mois.

Les syndiqués qui désireront payer leurs factures soit au Syndicat, soit par un versement à leur bureau de poste au crédit du compte de chèques postaux de nos fournisseurs, devront le mentionner sur leurs commandes et effectuer le paiement dans les 30 jours de la date de chaque facture à la caisse du Syndicat, 5, quai Cassard, à Nantes, ou à leur bureau de poste.

PRIERE DE CONSERVER

CE NUMÉRO

quelle les événements et les hommes ne peuvent rien.

M. Anglade qui lui succéda, remercia les congressistes d'être venus de si loin et se montra heureux de faire voir le mécanisme de l'Union du Plateau Central qui pour le réaliser s'est toujours servi des leçons qui lui venaient de la rue d'Athènes.

Puis les chefs de service firent, chacun en ce qui le concerne, l'exposé de l'organisation de l'Union. C'est ainsi que l'on put voir comment les différentes branches : conférences, inspections, mutuelles de toutes sortes, caisses de crédit et Sociétés filiales telles que l'usine de Cantaranne et la Société agricole de Roquefort, etc., fonctionnent de façon autonome, mais sont toutes soumises au service de l'Inspection générale.

Pour terminer cette première journée, M. le marquis de Yogué, président de la Société des Agriculteurs de France, fit un brillant exposé du rôle du Syndicat agricole dont les idées directrices doivent se former rue d'Athènes, car c'est à Paris que sont groupées toutes les Unions de France ; puis il annonça que la loi de 1898 sur les accidents du travail allait être à bref délai étendue à l'agriculture et il se déclara prêt à collaborer à son application, en voulant réaliser en ce domaine l'assurance à 3 degrés, qui a si bien réussi pour l'incendie.

(A suivre.)

LES MAUVAISES HERBES

L'excellente récolte de blé de 1921 a été due pour une large part à l'absence des mauvaises herbes qui envahissent souvent les céréales. Les conditions climatiques ont été différentes cette année ; les pluies du printemps ont favorisé la croissance de ces herbes : chiendent, coquelicot, nielle, aiguille, jarzeaux, liseron, ravenelle ont pullulé. Suivant l'expression courante, les terres ne sont pas propres ; les récoltes s'en ressentiront fâcheusement.

La lutte contre les mauvaises herbes est une des conditions de l'accroissement de nos rendements. Un pied de nielle bien développé peut produire deux mille graines, un pied de moutarde quatre mille, de ravenelle six mille, de carotte sauvage dix mille, de chardon vingt mille, de coquelicot cinquante mille.

Ces graines peuvent se conserver dans le sol pendant de longues années, sinon en totalité, du moins en partie. Les terres les mieux cultivées en contiennent toujours de grandes quantités. M. Schribaux a trouvé dans des terres en parfait état de culture, par mètre cube de terre, huit cents graines de moutarde, huit cents graines d'oseille, quatre cents de coquelicot et trois mille six cents autres graines d'espèces diverses. Dans des terres en mauvais état la proportion des mauvaises graines est quatre fois plus élevée.

Pour combattre l'envahissement du sol par les mauvaises herbes, les moyens employés sont soit les moyens mécaniques : hersages, binages, sarclages, soit les pulvérisations à l'aide de produits chimiques qui attaquent les plantes nuisibles : sulfate de fer, sels de cuivre, acide sulfurique dilué dans l'eau, soit enfin les moyens préventifs qui consistent dans la succession des cultures et le travail du sol. Nous ne parlerons que de ces derniers.

Le choix d'un assolement judicieux présente, au point de vue du nettoyage des terres, une grande importance. L'assolement de quatre ans qui suit, favorise la destruction des herbes et empêche leur développement ; première année, une plante sarclée ou une plante fourragère coupée en vert ; deuxième année, une céréale de printemps ; troisième année, un trèfle ; quatrième année, une céréale d'hiver.

Il faut partir de ce principe que les cultures de céréales sont salissantes. Les herbes qui croissent dans les blés et les avoines mûrissent et graine avant la moisson et se répandent sur le sol. Au contraire, certaines cultures sont dites nettoyantes, parce qu'elles étouffent les mauvaises herbes ou permettent leur destruction avant qu'elles aient porté graines. C'est ainsi que le vesceau (vesce d'hiver ou de printemps), le trèfle, la luzerne, le maïs fourrager peuvent être appelés des plantes nettoyantes. De même les plantes sarclées, betteraves, pommes de terre,

choux fourragers favorisent la propreté des terres parce que les binages répétés que l'on pratique entre les rangs à l'aide de la houe à cheval, s'opposent à la croissance et au développement des herbes.

Le travail du sol débarrassé des récoltes est aussi très utile au point de vue qui nous occupe. Le sol travaillé et bien ameubli, emmagasine et retient longtemps la fraîcheur ; il subit mieux l'action de l'air, de l'eau, de la chaleur et des ferments, de sorte que les réserves de matière fertilisante qu'il contient sont rendues plus assimilables. Entretenir par des façons répétées la terre meuble et nette de mauvaises herbes est un des meilleurs moyens de la maintenir en état de donner de bonnes récoltes. On emploiera pour cela l'extirpateur ou le cultivateur canadien à dents flexibles. On aura soin d'empêcher la formation d'une croûte à la surface du sol, comme il arrive après les grandes pluies qui tassent la terre. La herse canadienne suffira le plus souvent pour ce travail.

Jules DAVOST.

(L'Action Française du dimanche.)

Appareils de Sulfatage et de Soufrage A DOS D'HOMME

MARQUE VERMOREL

Pulvérisateur Eclair, 98 fr. franco gare en colis postal. — Balancier à droite ou gauche à la demande.

Soufreuse Torpille N° 1, 71 fr. franco gare en colis postal.

Le même plus petit modèle, 63 fr., gare en colis postal.

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche 56 »

Chaux menue, ou cendre de chaux 25 »

Chaux agricole, mélangée..... 50 »

Les 1.000 kilos sur wagon départ

Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.

Pureté : 90 o/o de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

50 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.

55 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.

Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 21 juillet 1922.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment	1921	77 à 78	
Seigle	»	70	Nom.
Avoine	»	75	Nom.
Orge	»	55	Nom.
Sarrasin	»	80 à 85	
Son	»	41 à 0	
Fèves	»	00 à 0	
Farine	»	97 à 98	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	115 » à 125 »
Paille, —	60 » à 65 »
Foin, les 500 k. en ville	140 » à 150 »
Paille, —	80 » à 85 »

VINS (prix nominaux)

Muscadet, 1 ^{er} choix, nu 1921	560 à 600
Muscadet, 2 ^e choix, nu 1921...	400 à 550
Gros-plant, 1 ^{er} choix, nu 1921...	280 à 320
Gros-plant, 2 ^e choix, nu 1921	240 à 250

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 20 juillet 1922.

Espèces	Amenés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs	1.323	1.290	3.84	3.02	2.31
Vaches	891	860	3.72	2.86	2.20
Taureaux	318	295	2.58	2.31	2.14
Veaux	2.160	2.000	4.38	3.78	2.80
Moutons	7.279	7.050	5.60	4.40	3.80
Porcs	1.938	1.916	6.00	5.80	5.50

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Prix, les 100 kilos en barres, à Nantes et en sortie d'octroi, par 1/2 caisse de 75 kilos environ :

Blanc 72 % d'huile.....	208 00
Blanc 64 % d'huile.....	191 00
Blanc 60 % d'huile.....	191 00
Bleu pâle	174 00

Majoration de 5 francs par 100 kilos pour livraison en morceaux de 500 et 400 grammes.

Nous pouvons offrir à nos syndiqués des savons blancs de Marseille par caisses de 50 kilos en sortie d'octroi :

Qualité supérieure, blancs, 72 % d'huile :
En barres..... 205 fr. les 100 kilos
En morceaux 208 »

HUILES

HUILE DE TABLE « La Cardinale »	55 50
HUILE D'OLIVE garantie pure.....	70 00

L'estragon de 10 kilos, brut pour net, pris à Nantes en franco toutes gares.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail pouvant être fournis

par le Syndicat

Tous ces prix sans engagement

Manioc en farine pour veaux (sacs de 75 k.)	69 »
Riz Saïgon importation n° 2.....	manque
Brisures de riz 1 et 2.....	manque
Brisures de riz Cargo (sacs de 100 kilos)	64 »
Farine basse de riz (sacs de 75 k.)	52 »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.)	52 »

Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.
Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET EN PAINS

Arachides Rufisque blancs.....	Manq.
Arachides Rufisque courant.....	Manq.
Coprah en pains	64 »
En sacs de 100 kilos wagon Nantes en magasin par toutes quantités	

Arachides Coromandel, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay, les 100 kilos	57 50
Palmistes, en sacs de 50 kilos, sur wagon Chantenay, les 100 kilos.	48 »
Majoration de 3 fr. pour livraison Nantes	

Tourteau de maïs broyé.....	65 50
Manioc en cossettes	62 »
Manioc en farine	66 »
Farine grasse de maïs PRIMA.....	72 »

Maïs blanc du Tonkin.....	60 »
Granulé condensé pour volailles...	57 00
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 50 kilos, sur wagon Vertou	
Poudre d'os alimentaire.....	57 »
Farine d'os alimentaire.....	62 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou	
Aliment mélassé l'« Intensif ».....	43 »
Les 100 kilos logés, livrés en sacs de 75 kilos	
Son mélassé.....	60 00
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay	

Mélasce Say, manque temporairement.	
Son mélassé Say.....	58 »
Paille Say.....	43 »
Les 100 kilos logés en sacs de 75 et de 50 kilos sur wagon Nantes ou pris à Nantes.	

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

De Dion
Bouton

LOIRE-INFERIEURE

AUBRON, à Nantes ; DEBRAY & LEGÉ, rue St-Jacques, Nantes ; BONNEAU, à St-Sébastien-lès-Nantes ; HUCHET, à Vertou ; GOBIN, à Château-Thébaud ; CORMERAIS, à Rezé ; LAILLÉ, à La Chapelle-des-Marais ; HERY, à Guérande ; VIAUD, au Poullignou ; GROLOT, à St-Nazaire ; OUAIRY, à St-Gildas-des-Bois ; BIDEZ, à Héric ; PAGEAU, à Mauves-sur-Loire ; BRAUD, à St-Julien-de-Concelles ; LEMAITRE, à Carquefou ; LOYEN, à Blain ; LAUNAY, à St-Colombin ; LAILLÉ, à Legé ; HAMON, à Pornic ; MORICEAU, à St-Père-en-Retz ; PERRAUD, à Corsept ; DANIEL Jeune, à Vue ; GUITTENY, à St-Hilaire-de-Chaléons ; BAILLEUX, à Machecoul ; DAVID, à Ancenis ; HUBERT, à Varades ; MARCHAND & GUIHAIRE, à St-Nicolas-de-Rédon ; FAITTEU, à Beslé ; MACÉ, à Rougé ; FAUCHEUX, à Châteaubriant ; FOURNY, à Joué-sur-Erdre ; RACINE, à Nort-sur-Erdre ; CHESNEAU, à Sucé ; MOISAN, à Pontchâteau ; DUBOURG, à Nozay ; POUPART, à Clisson ; RAIMBAULT, à Issé ; RENAUD, à St-Etienne-de-Montluc.

JARDINIERS !
AGRICULTEURS !

Assurez-vous contre la Grêle

Un Cyclone de Grêle qui dure un instant peut anéantir Serres et Châssis, Fruits et Récoltes.

Assurez-vous contre la Grêle à la

C^{ie} d'Assurances Générales
CONTRE LES ACCIDENTS

L. Feildel & H. Devorsine
1, Rue Affre — NANTES

GUANO
de Poissons Jodet-Angibaud
Engrais organique
Résultats merveilleux pour la Vigne
43 fr. les 100 kilos, gare de Nantes
Passez Commandes :
E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes

ENTREPRENEURS
ET SYNDICATS DE BATTAGE
Vous trouverez tous renseignements utiles pour Tracteurs, Locomobiles, Batteuses, chez R. NEPVEU, Ville-aux-Roses, 15, Nantes

PHARMACIE DE PARIS
Pue d'Orléans
PHARMACIE D'ORDONNANCES LA PLUS VASTE DE PROVINCE

OFFRES ET DEMANDES

OFFRES

51. — A vendre, manège 2 brancards, système Garnier. Etat neuf.
52. — A vendre, 1 basset, taille 0. 38, âgé de 27 mois, très bon pour le lièvre et le lapin.
53. — A vendre, 1 jument 4 ans, bai-brun, 1 m. 60, demi-sang, très bon certificat d'origine, 5 lieues à l'heure, n'a peur de rien, peut trainer 12 à 1.500 kilos.
54. — A vendre, cheval hongre 5 ans, 1 m. 62, marron foncé, doux, conviendrait pour travaux vignes ou camionnage.
55. — A vendre, 10 demi-muids usagés, chêne et châtaignier, environ 550 litres.
56. — A vendre, 3 pressoirs dont 1 à long fût, 2 à presse (système Texier et Mabile).
57. — A vendre, un pressoir système Garnier, de Redon, avec claies (bon état.)
58. — A vendre, matériel de culture pour attelage à bœufs.
59. — A louer à moitié fruits pour la Toussaint 1922, 3 hectares de vignes environ, en très bon état, et environ 1 hectare 1/2 de terre, commune de Monnières.
60. — A vendre : Chiots bassets griffons vendéens race pure.
61. — A vendre : 1° Pointer mâle blanc, taches marron, 20 mois, arrêté. Docile, parents excellents. — 2° Basset tricolore, 41 c/m, excellent lanceur-meneur, 6 ans.
62. — A vendre : basset 7 ans, merveilleux lanceur, chasse remarquablement lièvre et lapin, encore vigoureux. 60 fr.
63. — A vendre : Nantaises et bordelaises vides vin blanc.
64. — A vendre : appareil à sulfater à bât, tout en cuivre, très bon état.
65. — A louer à prix d'argent pour la Toussaint 1923, une ferme 27 hectares située dans les communes de Pouillé et de Pannecé.
66. — A vendre : cheval hongre, 4 ans, bai-rubicon, 1 m. 65, père étalon Et. ; garanti doux d'écurie et d'attelage, vite, absolument sain.

DEMANDES

61. — On demande ménage, le mari jardinier (fleurs et légumes).
62. — On demande un ménage, le mari toutes cultures, la femme à la basse-cour.
63. — On demande un ménage ayant un enfant en âge de travailler, pour toutes cultures.
64. — Jeune homme, 33 ans, jardinier-vigneron (fleurs et légumes), demande place aux environs de Nantes, est au courant de toutes cultures, ferait également un gérant de culture. Bonne instruction.
65. — Ménage, mari 31 ans, femme 26 ans, 1 enfant de 4 mois, demande place. Homme pour jardinage et vigne, sachant conduire, la femme à la basse-cour.
66. — On demande à acheter d'occasion une pompe aspirante et refoulante d'un débit d'environ 1.500 litres.
67. — On demande un chien basset fauve breton pour lapins, broussailleur, ajoncs. Essai.
68. — On demande ménage avec enfants en âge de travailler, pour exploiter à moitié fruits une ferme de 20 hectares environ, située aux environs de Nantes (culture maraichère).
69. — On demande ménage vigneron, le mari connaissant toutes cultures, la femme sachant bien traire les vaches, faire la lessive.
70. — On demande ménage, l'homme jardinier-cocher, la femme cuisinière et basse-cour.

Le Gérant : Th. PIGREE.

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

FAITES
VOS
ACHATS

AU BON MARCHÉ
CHEZ
BRUNNER FRÈRES

LAINAGES, SOIERIES
BONNETERIE, CHEMISERIE
LINGERIE
CONFECTIONS pour HOMMES
pour DAMES, pour ENFANTS

LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT L'OUEST

ENGRAIS SPECIAUX

pour
Horticulture - Cultures Maraichères
Pépiniéristes - Arbres Fruitiers

INSECTICIDES
DE TOUTE NATURE
et fabriqués spécialement pour les différentes
espèces d'insectes nuisibles

Traitement des Maladies de la Vigne

PRODUITS ANTICRYPTOGAMIQUES
DÉSINFECTION DU SOL
DEMANDER RENSEIGNEMENTS ET CATALOGUES

Joseph CROUAN
8, Quai de la Fosse - NANTES (Loire-Inf.)
TÉLÉPHONE 22.67

POUR VOS GRILLES
& PORTES EN FER
Poulaillers, Volières,
EMPLOYEZ



MEPMEX
PEINTURE
- D'ACIER -
Anti-rouille puissant
préserve les métaux
de l'oxydation.

NOTICE ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE A
PAUL MARTINETTY - NANTES

Elevateurs d'Eau Chaine Hélice
BESSONNET-FAVRE - Châtellerault
Ni tuyaux, ni godets. Solidité. Pose facile.
Toutes profondeurs
Remplace avantageusement les pompes
PORTZAMPARC & RENEAUME
1, Rue d'Alger, NANTES - Tél. 23.58

PRETS aux propriétaires et aux acheteurs
d'immeubles amortissables à long
terme avec facilités de remboursements anti-
cipés. Direction départementale du CREDIT
FONCIER DE FRANCE, 9, rue Gresset, Nantes.

CORDERIE - FICELLERIE
Toiles - Sacs - Bâches

H. Bigeard
18, rue Saint-Léonard - NANTES

Ficelles blanches et goudronnées, Traits
Longes, Guides, Câbles
Câbles métallique, Tuyaux toile, Lieuses

LACHARRUE BAJAC
LIANCOURT
(OISE)
est
la plus
SOLIDE
et la plus
PERFECTIONNÉE
Demander le Catalogue général à LIANCOURT

Moissonneuse-Lieuse **"Albion"**

Construite et transformée spécialement pour les SILLONS
La seule qui puisse donner satisfaction dans les sillons. — Un grand nombre
de ventes dans la région depuis 10 ans. — Nombreuses références

HOUE "CULTIVATEUR"

EXTENSIBLE. — Se transforme en Charrue, Paroie et Arrache Pommes de terre ;
elle fait toutes les façons de Cultures en lignes.

BARBIER Constructeur
Agent régional à Sainte-Pazanne

Machines Agricoles et Industrielles

Ses Locomobiles

Ses Batteuses

Ses Egreneuses

Dépositaires des Etablissements DOUGE,

de Besançon

MOTEURS "DOLO" A ESSENCE, PÉTR., GAZ PAUVRE

Maison fondée en 1833
LOTZ FILS DE L'AINÉ
Rue Canclaux - NANTES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTES

Trousseaux

FABRIQUE DE LINGERIE

Trousseaux

et
Layettes

fabriqués
dans
les Ateliers
du

Petit Paris

Petit Paris

AU PETIT PARIS
NANTES

9 et 10, Place Royale - Tél. 9.71

et
Layettes

fabriqués
dans
les Ateliers
du

Petit Paris

Petit Paris

On trouve au PETIT PARIS : TOUT L'HABILLEMENT
Pour ENFANTS, Filles et Garçons. — Pour DAMES, JEUNES GENS, HOMMES

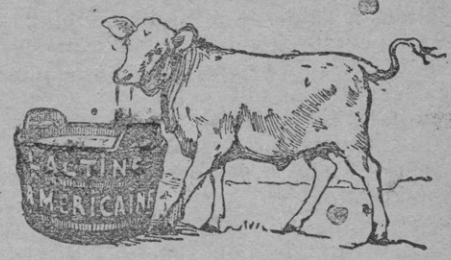
Grande Spécialité d'Articles pour Mariage

POUR DAMES : Robes de Mariées, Couronnes, Veiles, Chaussures

Pour Hommes : Complots de Cérémonie tous faits et sur mesure, Chemises, Cravates, Chaussures

LACTINE AMÉRICAINE

Seule farine alimentaire stérilisée
à 3 centimes le litre,
Qui donne des **VEAUX BLANCS**,
à chair ferme et lourde,
Qui évite la tuberculose, excite
l'appétit, facilite la digestion,
guérit la diarrhée et se prépare
sans faire cuire.



En Vente chez : RÉMOND, grains à Nantes - AUDRAIN, Épicier à Blain - DEMASSARD,
Boulangier à Chateaubriant - COURBIN, grains à Ancenis - RINEAU, grains à Glisson.

La Bicyclette **LACSAP** SUR
Pneus RUSSEL

est la Marque des Champions
Le Rêve de tous les Cyclistes

GROS : 3, place Edouard-Normand, NANTES

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX —> BAISSÉ DE PRIX

L. PIOGÉ

F. CHARPENTIER, Succr



1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES